



Location boxes chevaux

Par vanessa

Bonjour à tous,

Je suis auto-entrepreneuse depuis le 1er janvier 2024 et je loue des boxes vides avec mise à disposition de terrains à un particulier, je fais de la pension d'équidés et un peu d'élevage.

Je rencontre plusieurs problèmes, le propriétaire refuse de me faire un contrat de location et me fais des factures au mois.

Il n'y a pas de compteur individuel d'électricité, celui-ci comprends donc les bâtiments agricoles ainsi que 2 habitations, celle des propriétaires et une autre habitation qui va être mise en location à partir du 1er avril. Ils font donc un calcul en fonction de leur consommation à eux, soit disant qu'ils ne dépasse pas 80 ? par mois pour leur habitation personnelle. Est-ce légale ? Car on peut me donner n'importe quel chiffre et il y aura bientôt la deuxième habitation qui sera prise en compte ?

Ensuite, il y a au total 25 hectares en mise à disposition, je sais qu'ils touche environ 20 000 ? de pacage. Il me demandent de leur fournir au moins 5 UGB, en lisant un peu sur internet j'ai cru comprendre qu'ils toucheraient encore de l'argent dessus. Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer ?

De plus, ils exigent que je leur remettent un registre d'élevage, ont-ils le droit ?

Ils se permettent aussi d'intervenir dans mon activité de pension en refusant des clients qu'ils connaissent et ne veulent pas sur la propriété.

Tout cela commence à beaucoup peser sur mon moral et ma santé.

J'espère que vous pourrez m'aider à y voir un peu plus clair et je vous remercie pour vos réponses.